



Renouvellement au 1^{er} mars 2025

Confédération des syndicats
nationaux (CSN)

7 février 2025



Primes annuelles

Au 1^{er} mars 2025

Garantie	Prime actuelle	Proposition de Beneva	Variation	Position proposée par Aon	Variation	Position négociée par Aon	Variation
Assurance vie de base	184 900 \$	211 300 \$	14,3%	174 300 \$	-5,7%	196 800 \$	6,4%
Assurance vie des personnes à charge	12 600 \$	14 400 \$	14,3%	11 900 \$	-5,6%	13 300 \$	5,6%
Rentes aux survivants	149 000 \$	170 900 \$	14,7%	140 600 \$	-5,6%	158 000 \$	6,0%
Assurance vie additionnelle des employés	2 900 \$	2 900 \$	0,0%	2 900 \$	0,0%	2 900 \$	0,0%
Assurance vie additionnelle du conjoint	600 \$	600 \$	0,0%	600 \$	0,0%	600 \$	0,0%
Assurance décès et mutilation accidentels	56 400 \$	56 400 \$	0,0%	56 400 \$	0,0%	56 400 \$	0,0%
Invalidité de longue durée	99 500 \$	224 200 \$	125,3%	200 900 \$	101,9%	199 000 \$	100,0%
Invalidité de courte durée	4 118 100 \$	4 414 200 \$	7,2%	4 155 100 \$	0,9%	4 155 100 \$	0,9%
Soins médicaux	5 260 400 \$	6 107 300 \$	16,1%	5 281 400 \$	0,4%	5 281 400 \$	0,4%
Programme d'aide aux employés	100 800 \$	117 000 \$	16,1%	48 700 \$	-51,7%	76 100 \$	-24,5%
Soins dentaires	1 480 100 \$	1 716 900 \$	16,0%	1 520 100 \$	2,7%	1 520 100 \$	2,7%
Total (excluant la taxe de vente)	11 465 300 \$	13 036 100 \$	13,7%	11 592 900 \$	1,1%	11 659 700 \$	1,7%

Les primes sont calculées selon les données d'employés de novembre 2024

Révision des frais de rétention

Au 1^{er} mars 2025

	Base	Actuel	En date du 1 ^{er} mars 2025
Administration générale	% des primes payées	2,00 %	1,40 %
Risque	% des primes payées	0,25 % à 0,50 % selon le fonds de stabilisation	0,25 % à 0,50 % selon le fonds de stabilisation
Contribution au capital requis	% des primes payées	0,50 % à 1,10 % selon le fonds de stabilisation	0,50 % à 1,10 % selon le fonds de stabilisation
Administration des réclamations	% des réclamations payées		
Soins médicaux		4,00 %	3,00 %
Soins dentaires		4,00 %	3,00 %
Invalidité de courte durée		5,00 %	5,40 %
Réduction aux frais de rétention	% des primes payées		
Soins médicaux		0,60 %	0,00 %
Soins dentaires		0,60 %	0,00 %
Invalidité de courte durée		0,46 %	0,00 %
Mise en commun	% des primes payées		
Soins médicaux		10,50 %	10,50 % *

Beneva offre de garantir ces frais pour une période de 5 ans.



*Les frais de mise en commun demeurent à confirmer par Beneva.

Merci

Mention légale

Aon plc (NYSE : AON) est le principal fournisseur mondial d’une vaste gamme de solutions pour la gestion du risque, des régimes de retraite et des régimes de santé. Nos collègues de 120 pays génèrent des résultats pour les clients grâce à des données et des analyses exclusives produisant des points de vue permettant de réduire la volatilité et d’améliorer le rendement.

L’information contenue dans le présent document et les déclarations qui y sont exprimées sont de nature générale et ne visent pas à traiter la situation d’une personne ou d’une entité en particulier. Bien que nous nous efforcions de fournir des renseignements exacts et à jour et d’utiliser des ressources que nous jugeons fiables, nous ne pouvons garantir ni l’exactitude desdits renseignements à la date à laquelle vous les recevez ni le fait qu’ils demeureront exacts à l’avenir. Personne ne doit donner suite à ces renseignements sans obtenir des conseils professionnels appropriés et pertinents après l’examen minutieux de la situation particulière.

www.aon.com

© Aon Solutions Canada inc., 2025. Tous droits réservés.

Le présent document contient des renseignements confidentiels et des secrets commerciaux qui sont protégés par des droits d'auteur appartenant à Aon Solutions Canada. Il doit demeurer strictement confidentiel et ne doit servir que pour vos besoins internes ainsi qu'aux fins pour lesquelles il a été créé. Aucune partie du présent document ne peut être divulguée à un tiers ni reproduite par quelque moyen que ce soit sans le consentement écrit préalable d’Aon Solutions Canada.